



Evolution du contrat de délégation de service public du multi accueil

DEL04_2023_04_12

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

Le douze avril deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : GARIDO Véronique, LE ROUX Anne, GUÉGAN Christian, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Sophie, LE DRÉAN Jérôme, de COUESBOUC Régis, de KERIZOUET Isabelle, LE GAL Claude, FEBRAS José, JEGOUSSE Mickaël, DINASQUET Carolyn, du PREMORVAN Erika, EVANNO Eric, LE CAPITAINE Anne-Cécile, EVANO Thomas, CHOINIERE Katell, BOULOUARD Eric, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga. PURENNE Myriam.

Etaient absents excusés : LE GALLIC Christine, PROD'HOMME Anne Sophie, DUPUY Typhenn JEGOUX Thomas, TROTTIER Stéphane.

Pouvoirs : LE GALLIC Christine donne pouvoir à LE ROUX Anne
PROD'HOMME Anne-Sophie donne pouvoir à EVANNO Eric
JEGOUX Thomas donne pouvoir à LE CAPITAINE Anne-Cécile
TROTTIER Stéphane donne pouvoir à PURENNE Myriam

Le secrétariat a été assuré par : EVANO Thomas

Rapporteur : Madame Nadège MARETTE

L'adjoite au maire informe l'assemblée :

Le délégataire de la délégation de service public (DSP), les PEP 56 sollicite la collectivité pour une augmentation de sa capacité d'accueil de 20 à 22 places afin de répondre à la forte demande des familles.

A cet effet, un budget prévisionnel a été transmis. L'impact pour la collectivité sur la période 2023/2027 serait de 68 0000€ (hausse de 10 % du montant total du contrat) au total soit :

12 500 € de plus en 2023

13 000 € de plus en 2024

13 500 € de plus en 2025

14 000 € de plus en 2026

15 000 € de plus en 2027

Ces montants ont été établis en appliquant la formule d'actualisation prévue au contrat de DSP.

Il est à noter que la forte hausse du poste "prestations d'alimentation" correspond à une répercussion de la hausse de ces coûts.

Ce nouveau chiffre se base sur les dépenses réelles réalisées en 2022 (année de forte augmentation), auxquelles une augmentation de 10%, relative à l'augmentation du nombre de places, est appliquée.

Il convient de souligner que, réglementairement, un avenant relatif à l'augmentation de la capacité du multi-accueil serait à prendre si le contrat prévoyait ladite clause de révision. Une telle clause n'étant pas prévue au contrat, il convient d'appliquer l'article 10 de celui-ci qui stipule *"Actuellement l'agrément du Multi-accueil « Ti Loustics » est de 20 places. La modification de cet agrément, quant à sa modulation, et l'organisation nécessaire qui y découlera sont laissés au libre choix du Délégué à condition qu'il recueille un avis positif du service de PMI du Conseil Départemental du Morbihan et le CAF 56 et qu'il respecte les taux d'encadrement et de qualification nécessaires. [...]*

L'établissement délégué est une crèche, à ce jour d'une capacité de 20 places. Aucune création, extension ou transformation demandée au Conseil Départemental du Morbihan ne peut avoir lieu sans la décision préalable écrite de la Commune de LANGUIDIC"

Puisque la modulation de l'agrément est laissée au libre choix du délégué, il n'est pas nécessaire de recourir à l'avenant.

La décision préalable écrite de la commune nécessaire pour entamer les démarches ne fait pas partie des délégations du Maire définies par délibération n°2020-21 en date du 17 juillet 2020. Il convient donc de solliciter l'avis de la commission de DSP et que le conseil municipal délibère.

L'effectivité des 22 places, pourrait, le cas échéant, intervenir à la rentrée de septembre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu articles R.3135-1 à R.3135-9 du code de la commande publique,
Vu les articles L.2324-1 et R.2324 du code de la santé publique,
Vu la délibération n° 2020-21 du 17 juillet 2020 de la commune de Languidic,
Vu le Contrat d'affermage – DSP 2023 Ti Loustics,
Vu l'avis de la commission DSP,

- **APPROUVE** l'augmentation de la capacité du multi-accueil de 20 à 22 places au vu du budget prévisionnel présenté à compter du 1^{er} septembre 2023.

ADOPTÉ: à 28 voix pour.



Fait à LANGUIDIC, le 7 juin 2023

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Laurent Duval", is written over a horizontal line.

Laurent DUVAL